

bail étudiant, besoin d'aide!

Par **iman95**, le **20/07/2010** à **14:34**

Bonjour à tous,

mon compagnon et moi-même avons trouvé l'appartement de nos rêves, seulement l'agence refuse que je figure sur le bail car je suis étudiante (image not found or type unknown)

Du coup, je dois dire adieu aux avantages étudiants. Nous signons le bail dans une semaine, y a-t-il une solution?????

Merci pour votre aide, Iman.

Par **akhela**, le **20/07/2010** à **17:47**

non le bailleur signe avec qui il en a envi.

La France a fait un choix un peu particulier : celui de surprotéger les locataires. Résultat, comme il est très difficile d'expulser un mauvais locataire :1) les loyers sont élevés (c'est une raison mais pas la seule, l'ISF aide aussi beaucoup sur ce coup là) et 2) les bailleurs sont très tatillons sur la solvabilité présumé de leurs futurs locataires (je renvoie au nombre incroyable de document/garantie/caution que l'on doit apporter).

Paradoxalement, plus il est facile d'expulser un locataire, moins ces entraves ont de raisons d'être. Si tu ne figure pas sur le bail, tu ne peux pas t'opposer au déguerpissement, donc un ennemi de moins en cas de mauvais payeur (en plus comme étudiante tu es présumée insolvable).

Par **Camille**, le **21/07/2010** à **12:22**

Bonjour,

[quote="iman95":2u1r4wnc]

mon compagnon et moi-même avons trouvé l'appartement de nos rêves, seulement l'agence refuse que je figure sur le bail car je suis étudiante (image not found or type unknown)

[/quote:2u1r4wnc]

Alors, pourquoi parlez-vous d'un bail étudiant dans votre titre ?

Vous semblez confondre un bail étudiant et un bail classique. Un bail classique, même signé par un étudiant, n'est pas un "bail étudiant".